

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Nivôse.

(Ere vulgaire)

Dimanche 28 Décembre 1794.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 15 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).*

## ALLEMAGNE.

*De Francfort, le 15 décembre.*

Le cercle de Franconie a fait auprès de l'empereur les instances les plus fortes pour obtenir une pacification absolument nécessaire à ce pays & aux autres contrées, telles que les cercles de Souabe, de Bavière, du Haut-Rhin, &c. Il s'est adressé aussi au roi de Prusse dont on connoît déjà les sentimens, puisqu'en s'expliquant sur la demande faite par l'électeur de Mayence à la diète de Ratibonne, ce prince a déclaré en termes formels qu'il reconnoissoit la nécessité de la paix, vû la situation dangereuse & même terrible où se trouve la patrie germanique. Quant à l'empereur, il est hors de doute qu'il desire aussi la paix; & tout ce qu'on apprend des conférences qui se tiennent à Vienne en présence des ministres, confirme le bruit qu'il est question de négociations entamées à ce sujet. On attendoit à Vienne le général Clairfayt qui doit donner, dit-on, des renseignemens sur les difficultés de la campagne prochaine.

Les bataillons français, chargés de garder les bords du Rhin, seront relevés tous les mois, vû l'activité extrême qu'exige ce service.

Les avant-postes se tiraillent d'une rive à l'autre du Rhin, ces fusillades inutiles viennent d'être défendues de part & d'autres.

*De Wesel, le 3 décembre.*

Les Français ont actuellement sur la frontière de Hollande une armée de plus de 100,000 hommes, qui, avec un train formidable d'artillerie, n'attendent peut-être que les fortes gelées pour avancer de ce côté-là. Les petites tentatives qu'ils ont faites jusqu'à présent, indiquent assez ce qu'ils ont à cœur d'exécuter.

Le corps autrichien destiné à concourir à la défense de la Hollande, est aux ordres du général Alvinzy, qui a son quartier-général à Duisbourg. Le général de Werneck, qui commande sous lui, a le sien à Emmerich.

Le magasin autrichien de Pandern est transporté par terre à Duisbourg, & de là plus loin dans le duché de Berg.

Le 24 & le 25 novembre, on a vu arriver près de Dusseldorff 100 pièces de canon, & plus de 150 charriots chargés de munitions. La destination de cet attirail est encore ignorée.

Le général de Jettwitz, arrivé le 21 à Dusseldorff, en a pris le commandement à la place du général Lamotte.

On a arrêté dans le pays de Berg, quatre émigrés, qui, en dépit des ordres émanés, se sont obstinés à rester dans le pays.

Nous apprenons d'Hanovre, que le gouvernement fait marcher 15 bataillons & 16 escadrons vers les frontières des pays de Munster & d'Osnabruck, afin de les mettre à couvert.

Le représentant du peuple français à Cologne, y a rendu une ordonnance, par laquelle il est enjoint de travailler à la réparation des chemins depuis Cologne jusqu'à Liège. Les magistrats des communes situées dans les quatre lieues de rayon des grandes routes, sont invités à envoyer des travailleurs de l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 50. Ceux de ces travailleurs qui resteront six jours de suite à la besogne, recevront 50 stubers pour salaire de chaque jour.

Il s'est fait à Cologne une seconde réquisition; mais elle a été infiniment moindre que la première.

Toute communication avec la rive gauche du Rhin étant interceptée, Wesel a très-peu de nouvelles concernant les français. Quant à la rive droite du fleuve, elle est bien garnie, sur-tout entre Emmerich & Pandern, où le Rhin a beaucoup d'isles & fait beaucoup de coudes.

Au-dessus & au-dessous d'Emmerich, de même qu'au Snyk; où étoit le ci-devant bac, à Lobet & au Tollhuys, où il s'est formé aussi une isle, il y a de grandes batteries, & l'on y compte quatre divisions d'infanterie autrichienne, qui, au premier signal, peuvent présenter 6000 hommes à l'ennemi.

Du Tollhuys à Panderen, le Rhin & une partie du Waal sont sur-tout gardés par des Hanovriens, qui ont également des batteries sur tous les points qui pouvoient favoriser davantage le passage de l'eau.

Le cordon de Panderen jusqu'à Gorcum, formé d'Hanovriens, d'Anglois & de Hollandois, offre la même répétition.

A Lanth, vis-à-vis de Nimegue, les batteries sont formidables.

### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 3 décembre.*

*Suite de l'écrit intitulé : Experientia docet.*

La conduite de la Hollande envers nous dans les guerres précédentes, & sur-tout dans la guerre d'Amérique, auroit dû faire sentir aux ministres la vérité de cette observation, savoir, que jamais nous ne devons nous attendre à une coopération franche de sa part; que la paix lui est chère, & que jamais elle n'a voulu & qu'elle ne voudra jamais se faire du tort pour nous aider. Lors de la retraite de Dumouriez, le peuple des Provinces-Unies vouloit la paix avec impatience: mais la ruse politique du lord Auckland, ses représentations & ses promesses extravagantes, engagèrent le stathouder à coopérer, avec la maison d'Autriche, dans le dessein d'envahir & de se partager les frontières de la France. La nation hollandaise, armée d'un esprit d'indépendance, & d'une philanthropie généreuse, se révolta contre ce projet abominable d'hostilités: aussi-tôt qu'il fut arrêté, le mécontentement se répandit dans les provinces; la guerre fut dès ce moment détestée du peuple, qui ne mit jamais de l'unanimité à soutenir un gouvernement créé par la maison de Brandebourg: la conduite du stathouder l'en dégoûta de plus en plus, & au lieu de se réjouir des victoires remportées par les puissances coalisées, il sympathisa avec les français dans leurs pertes.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que nos ministres, ainsi que le stathouder, s'étoient reposés sur la certitude du succès; ils n'ont jamais prévu que si leur système favori venoit à être déjoué & que la Hollande fût envahie, le peuple vertoit avec plaisir approcher ces mêmes amis qu'en 1793, il attendoit avec tant d'ardeur & d'impatience.

Notre ministère n'a pas mieux senti que le mémoire imprudent, pour ne pas dire impudent, connu sous le nom de *Mémoire du lord Suffolk*, (quoique cet écrit, sorti à la vérité de ses bureaux, ne fut jamais regardé comme venant de lui), le ministère n'a pas senti que ce mémoire avoit créé en Hollande un parti français, qui, rejetant avec indignation l'idée d'une dépendance provinciale vis-à-vis l'Angleterre, & irrité du langage indécent qu'on leur avoit tenu, proclama hardiment que la France étoit l'alliée naturelle de la Hollande, & prit soin de représenter l'Angleterre comme un pays jaloux dans ses principes, extravagant dans ses demandes, & imprudent dans ses entreprises.

Tout considéré, il n'y a pas d'esprit juste, pour peu qu'on veuille peser ces réflexions impartiales, qui ne condamnent les vues politiques de ces ministres, dont l'influence secrète opéra sur le stathouder jusqu'à lui faire exposer la Hollande à la probabilité d'une invasion française, & cela dans un temps où le peuple abhorroit la guerre, & étoit disposé à profiter de tous les embarras qui pourroient survenir au gouvernement. Le ministère

auroit dû sentir que la conduite antérieure des Provinces-Unies ne nous permettoit gueres une coopération franche de leur part dans la lutte actuelle; il auroit dû considérer que la nation hollandaise n'étoit pas unanime sur la question de savoir s'il falloit soutenir ou continuer un gouvernement créé l'épée à la main par le roi de Prusse; il auroit dû se ressouvenir que le lord North s'étoit assuré de l'existence d'un parti très-puissant en Hollande disposé en faveur de la France; il auroit dû craindre l'influence que pouvoient avoir des maximes nouvelles sur des esprits naturellement portés à en adopter un grand nombre: sur-tout, il auroit dû réfléchir à l'importance de la Hollande, & renoncer à tout système politique capable d'en rendre la sécurité même douteuse; s'il avoit quelque influence sur la cour de ce pays, il auroit dû l'employer à calmer ses ressentimens, en cas qu'elle désirât la guerre, plutôt qu'à enflammer son indignation. C'est à la nation britannique à prononcer aujourd'hui, si ses ministres, en conseillant aux Etats-Généraux de faire la guerre, & en rendant nulles leurs dispositions pacifiques, n'ont pas, vu l'importance de la Hollande, suivi un système de politique, à-la-fois foible, mal conçu & destructeur de ses véritables intérêts.

### F R A N C E.

*De Paris, le 8 nivose.*

On mande de Caen que dans les derniers jours de frimaire un membre de la société populaire de Caen a proposé à cette société de présenter une pétition à la convention nationale en faveur du général Félix Wimpfen. L'orateur s'est exprimé en ces termes:

« Vous vous rappelez ce qu'il a fait pour la révolution; vous n'avez pas perdu de vue les lauriers qui couronnent la tête du héros de Thionville; croyez-vous qu'ils aient été flétris par son dévouement à défendre le Calvados contre d'odieux usurpateurs. Comme nous il voyoit au 31 mai la convention sous le couteau des égorgeurs; il voloit à sa défense; mais cet acte de patriotisme étoit un crime aux yeux du tyran qui vouloit nous asservir, & il a failli en être la victime: je demande donc que cette adresse parte. »

Un autre membre, en rendant hommage aux sentimens républicains du général Wimpfen, a cependant observé que la société ne devoit pas s'écarter des principes, & qu'elle ne pouvoit réclamer la liberté d'un homme dont on ignore l'existence & le sol qu'il habite. Il propose qu'on fasse des informations préalables. Après une longue discussion, cette proposition a été adoptée.

*Réponse du général Lavaux au colonel Whiclelock.*

M O N S I E U R,

La probité & la délicatesse qui animent le cœur d'un Français républicain, doivent vous avoir donné la conviction que nous respecterons votre parlementaire: les événemens n'influent jamais sur la générosité française.

Comme parmi nous, personne n'est distingué comme supérieur, faisant tous le devoir de soldat, j'ai considéré votre lettre comme adressée au premier soldat de l'armée, & comme je ne cache rien à mes camarades, elle a été ouverte & lue publiquement. Nous sommes tous animés d'un seul & même esprit, celui de nous défendre.

Sans m'étendre sur notre situation, je puis vous assurer que je sais supporter toutes les fatigues de la guerre, & que, quand il est question de se montrer, nous nous battons en braves militaires, ainsi que font les vrais défenseurs de la patrie : c'est sans doute ce que vous exigez de vos soldats, & vous les punirez s'ils agissoient autrement. Pénétrés de ces sentimens, toutes les forces dont nous sommes menacés ne peuvent abatre notre courage. A l'exemple de ces trois cent Spartiates qui moururent tous à leur poste, après avoir terrassé une partie de leurs ennemis, nous défendrons le nôtre jusqu'à la mort, & nous vendrons notre vie le plus cher possible. Si jamais nous tombons entre vos mains, vous nous prendrez les armes à la main; alors vous nous traiterez en prisonniers de guerre.

Ces sentimens nous sont inspirés par un ardent desir de mériter votre estime; alors nous serons admirés de notre patrie & loués par vous.

Qu'eussiez-vous dit, qu'eussiez-vous pensé, si je vous avois proposé de vous rendre à moi, & si, vous étant de beaucoup inférieurs en nombre, je vous eusse imposé l'insupportable condition du déshonneur? vous m'eussiez répondu : *il faut mourir à son poste*. Telle est la réponse que je vous fais.

Vous nous annoncez que l'état malheureux de la France rend l'envoi de secours vers nous impraticable.

Nous les attendons, & nous userons, en tous cas, des armes dernières du désespoir; votre nation apprendra ce dont les républicains sont capables.

Je veux que toute mon armée me coupe la tête, si je deviens jamais un traître.

Permettez-moi maintenant de me plaindre à vous-même de l'indignité que vous m'avez faite en me croyant assez vil, assez bas, assez infâme, pour ne pas ressentir l'indignité d'une offre de 50 mille écus tournois. Par-là, vous avez commis une méchante action. Je suis général, & jusqu'ici j'ai été digne de commander l'armée : vous vous êtes efforcé de me déshonorer aux yeux de mes camarades. C'est une offense de vous à moi, dont vous me devez satisfaction; je vous la demande au nom de l'honneur qui doit exister entre les nations. C'est pourquoi, avant aucune action générale, je vous offre un combat singulier à mort; je vous laisse le choix des armes, soit à pied, soit à cheval. Si je sors victorieux de la lutte, je prouverai par là que je suis digne de commander à des républicains; si je tombe glorieusement, l'armée républicaine n'en aura qu'un chef plus formidable, & il n'est pas de soldat de mon armée qui ne fut jaloux d'imiter mon exemple.

Votre qualité d'ennemi, au nom de votre nation, ne vous a jamais donné le droit de me faire une injure personnelle, & comme individu je demande satisfaction d'une injure qui m'est faite par un individu.

Je dois vous apprendre que les papiers anglais, que vous m'envoyez, ne sont point conformes aux nouvelles que nous avons reçues de France. Nos deux nations ont souvent fait la guerre, mais à armes égales. Cessez donc de nous attaquer par des offres d'argent; soyons également généreux; faisons la guerre d'une manière honorable, & méprisons les artifices de la séduction.

L'ennemi fait prisonnier les armes à la main, commande le respect, de même qu'il mérite l'estime. L'univers a les yeux sur nous; & l'univers dira : « La il existait des hommes qui préférèrent la mort au déshonneur ».

Nous suivrons l'exemple de tous les militaires de notre patrie : elle nous témoignera son amour; nous avons sans cesse devant nous : *la trahison plaît, mais le traître est détesté*.

Le commandant de la rade partage les mêmes sentimens : il ne rendra ses vaisseaux qu'après les avoir coulés.

Un second parlementaire seroit inutile : ne vous donnez donc pas la peine d'en renvoyer : je vous invite à lire ma lettre avec la même publicité que le Pécris.

Je vous salue au nom de toute l'armée.

Signé, ET. LAVALX.

## CONVENTION NATIONALE.

*Suite de la séance du 6 nivose.*

Clauzel, dans le discours que nous avons fait connaître en partie hier, pour demander le prompt jugement des hommes contre lesquels il s'élevait, s'est fondé sur ce que de pareils hommes ne pouvoient jamais se corriger; tout retour vers le bien leur est impossible, & il ne leur reste qu'à commettre de nouveaux crimes, pour s'assurer l'impunité. Il a cité le propos tenu depuis le 9 thermidor par un représentant qui n'est qu'égaré, mais qui siège toujours auprès des décevirs, & qui a dit qu'il falloit encore un million de têtes pour achever la révolution, propos constaté au comité de sûreté générale.

Dans la rue des Arcis, il se tenoit des conciliabules nocturnes pour faire soulever les ouvriers.

Pour exciter les habitans des campagnes aux environs de Paris à s'opposer au transport des grains destinés à approvisionner cette commune, on répand qu'elle en regorge, & qu'on laisse dans les magasins pourrir & germer le bled, au point qu'il y croit comme en plein champ.

Pour prouver que ces hommes, qu'il appelle les maîtres de Carrier, n'étoient que des envieux de Robespierre & vouloient hériter de la tyrannie, Clauzel rappelle tout ce qu'ils ont fait depuis sa mort, pour la perpétuer entre leurs mains, & le propos audacieux de Billaud, un jour que l'assemblée accueillait mal une de ses propositions : *je crois qu'on murmure*.

Enfin, après avoir demandé que les lettres écrites au sanguinaire Lebon à Arras & divers arrêtés relatifs à l'affaire de Bédouin fussent imprimés, Clauzel propose à l'assemblée de décréter que les comités lui feroient dans la prochaine séance leur rapport, tant sur les députés dénoncés par Lecointre, que sur la réorganisation du tribunal révolutionnaire. Clauzel est souvent applaudi, & ses propositions sont décrétées : quelques membres demandent l'impression de son discours.

Duhem dit que les principes s'opposent non-seulement à cette impression, mais qu'ils s'opposoient même à ce que Clauzel prononçât le discours que l'assemblée venoit d'entendre. Les comités s'occupent de l'affaire de Lecointre jour & nuit; la convention est un jury d'accusation, pourquoi donc chercher à l'influencer d'avance? pourquoi accorder toujours la parole aux accusateurs & jamais aux accusés? c'est violer la justice. Quant à Clauzel, ajoute Duhem, il n'a pas eu de bonnes intentions; je le regarde pour ma part comme un infâme & comme un calomniateur; & s'il ne me prouve pas que j'ai été en correspondance avec les émigrés en Suisse, ainsi qu'il l'a avancé, je l'assassinerai plutôt moi-même.

Il seroit difficile de peindre le mouvement qui se fait dans l'assemblée; la consternation, l'horreur dont chacun est saisi d'entendre un représentant avouer qu'il portoit

le meurtre dans son cœur, & au sein même de la représentation nationale menacer un de ses collègues de l'assassiner.

A l'abbaye ! à l'abbaye l'assassin Duhem ! s'écrient plusieurs voix.

Un membre s'élançe à la tribune : Quoi ! dit-il, vous n'êtes pas contents d'avoir assassiné le peuple, vous voulez aussi assassiner ses représentans ! vous n'en avez que trop assassiné déjà ! Le temps de ces crimes est passé.

Duhem descend de sa place & monte à la tribune pour se justifier. Quand on est moralement assassiné tous les jours, dit-il, quand on demande sans cesse justice & qu'on ne peut l'obtenir, il ne reste au désespoir que d'assassiner. . . .

Il se fait un second mouvement dans l'assemblée, non moins vif que le premier.

Il persiste, s'écrie un membre ; quel opprobre !

A l'abbaye ! à l'abbaye ! crie-t-on de toutes parts.

L'assemblée décrète que Duhem sera conduit à l'abbaye ; plusieurs membres demandent à l'y accompagner ; le tumulte se prolonge.

Legendre de Paris & Bourdon de l'Oise, s'opposent à l'exécution du décret que l'assemblée vient de rendre, & demandent l'ordre du jour pur & simple.

Ce qui se passe est un jeu, dit Legendre.

Lecoindre m'a accusé d'être un voleur, s'écrie Duhem, est-ce un jeu.

Legendre reprend & fait sentir qu'on cherche à faire prendre de fausses mesures à l'assemblée, & à faire croire qu'en effet on veut poursuivre 30 ou 40 de ses membres quand il ne s'agit que de trois.

Bourdon demande que l'assemblée n'oppose à Duhem que le mépris, & qu'à la veille de juger une grande affaire, elle garde le calme & la majesté qui lui conviennent & qu'on voudroit lui faire perdre.

Après quelques débats & quelque agitation, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

La convention a adopté un projet de décret présenté par son comité de la guerre pour augmenter la gendarmerie.

Sur la proposition du comité de la marine, l'assemblée a décrété que la paye des pilotes manouvriers de la rivière de Seine, seroit augmentée de moitié.

Le comité de législation a fait un rapport sur le citoyen Julien Leroi, qui parvint à s'échapper d'une des noyades faites à Nantes, après avoir souffert tout ce que l'opprobre d'une mort affreuse & la plus exécrable cruauté peuvent amonceler de tourmens sur leur victime. — La convention a prononcé que ce citoyen obtiendrait sa liberté définitive.

*Séance du 7 nivose.*

Un membre appelle de nouveau l'attention de l'assemblée sur les abus de l'administration des postes.

Garnier, de Saintes, demande que l'amnistie décrétée pour les rebelles de la Vendée, soit étendue à divers citoyens détenus au Mans.

Bourdon, de l'Oise, observe que la détention de ces citoyens peut être pour les brigands un motif de plus de se rendre, afin d'obtenir la liberté de leurs proches ou de leurs amis détenus ; il demande que les commissaires de la convention soient chargés de leur promettre ces mises en liberté pour prix de leur soumission.

Les observations de Garnier, de Saintes, & de Bourdon,

de l'Oise, sont renvoyées aux comités de gouvernement.

Un membre propose d'établir dans les divers ports de la république des écoles navales où l'on formeroit un certain nombre de jeunes gens à toutes les connoissances nécessaires aux marins. L'assemblée ordonne l'impression de ce projet de décret.

Johannot a présenté à la discussion & lu le premier article du projet de décret relatif aux moyens de rétablir les finances & le crédit public, qu'il a proposé il y a quelques jours.

Boissy-d'Anglas a demandé la parole sur ce premier article, & il a lu un discours très-étendu dans lequel il a recherché & trouvé les causes des maux qui affligent la France dans le système destructeur de l'industrie de la propriété comme de la liberté des citoyens, suivi sous la tyrannie de Robespierre ; & le remède à ces maux dans le système tout opposé adopté par la convention depuis le 9 thermidor ; l'orateur fait sentir que ce sont moins encore les ressources de la nation que le sage emploi qu'elle en saura faire & la justice de son gouvernement, qui ramèneront l'abondance & le bonheur au sein de la république. — Ce discours sera imprimé.

Merlin, de Douai, est monté à la tribune immédiatement après Boissy-d'Anglas.

Une foule considérable remplissoit les tribunes & les pourtours de la salle ; on attendoit la décision des comités sur les députés dénoncés par Lecoindre ; c'est cette décision que Merlin venoit apporter.

Il a annoncé que les comités de salut public, de sûreté générale & de législation, chargés par décret d'examiner la dénonciation faite par Lecoindre, contre Billaud-Varenne, Collot-d'Herbois, Barrère, Vouland, Vadier, Amar & David, & celle de Darmaing, dirigée contre Vadier, estimoient qu'il n'y avoit pas lieu à examen à l'égard de Vouland, Amar & David, mais qu'il y avoit lieu à examen à l'égard de Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère & Vadier.

Il a proposé en conséquence à l'assemblée de décréter que ce soir, dans une séance extraordinaire, il seroit, conformément à la loi, procédé à la nomination d'une commission pour examiner les dénonciations de Lecoindre & de Darmaing, ainsi que les pièces y relatives, & en faire un rapport.

Lecoindre est monté à la tribune. On a demandé que le décret fût d'abord mis aux voix : il a été mis aux voix & adopté. (On applaudit.) Lecoindre n'a pas pris la parole.

Barrère & Collot-d'Herbois ont parlé successivement ; ils ont exposé que les inspecteurs leur avoient refusé de faire imprimer leur défense à l'imprimerie nationale ; elle paroitra néanmoins dans quatre ou cinq jours. Barrère a donné connoissance aussi de la demande faite par lui & ses co-accusés, que leurs collègues dans les anciens comités de salut public & de sûreté générale fussent entendus : il a observé que n'étant accusés que parce qu'ils ont gouverné, il étoit juste d'entendre ceux qui ont gouverné avec eux.

L'assemblée ordonne que les députés accusés feront imprimer ce qu'ils jugeront nécessaire à leur défense à l'imprimerie nationale.

La discussion sur le projet de décret de Joanhot n'a pas été reprise, & rien n'a été statué.

Nous donnerons demain les discours de Barrère & de Collot-d'Herbois.